

# LE JOURNAL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces

A chacun selon ses besoins

## DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan

La Machine à l'Ouvrier

RÉDACTION ADMINISTRATION

DIJON - Place du 1<sup>er</sup> Mai, 5 - DIJON

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

10 CENTIMES

LE NUMÉRO

Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50, payables au bureau du journal.

Les frais en sus pour recouvrement par la poste

L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal

ANNONCES

La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré

## LA LUTTE CLÉRICALE

Après la fermeture de cent et quelques écoles congréganistes ouvertes illégalement depuis et malgré le vote de la loi sur les congrégations, le ministère va procéder, cette semaine, à la fermeture de plus de deux mille écoles congréganistes en application de cette même loi.

Les cléricaux ont fort crié lors de la première opération; préparons-nous à entendre un beau concert lors de la seconde, infiniment plus sérieuse et par conséquent plus douloureuse.

Nous ne nous laisserons pas autrement émouvoir par les lamentations et les cris exagérés intentionnellement de la gent cléricale, habituée à crier, non pas parce qu'on l'écorche, mais pour faire croire qu'on l'écorche; et surtout nous ne nous laisserons pas détourner du but à poursuivre et à atteindre: la séparation des Eglises et de l'Etat. Jusqu'à présent, je l'avoue, je n'ai pas eu grande confiance dans la loi sur les congrégations pour résoudre la question cléricale; j'ai souvent soutenu cette thèse que, quand la loi serait en pleine application, il n'y aurait pas un moine ou un moineillon, pas une nonne ou une nonnesse de moins en France, attendu que si l'autorisation était refusée à quelques congrégations à l'esprit par trop belliqueux, ces braves moines se résigneraient difficilement à entrer comme homme d'équipe au P.-L.-M. et qu'il se trouverait toujours assez de congrégations autorisées pour les recevoir.

Je comptais aussi, je dois le dire, sur une certaine et assez habituelle nonchalance de la part du gouvernement dans l'application stricte de la loi.

Or, il est arrivé que, d'une part, le parti cléricale a fait, sur l'application de la loi, le même raisonnement que moi; il a pensé qu'en donnant à cette loi certaine interprétation large et élastique, il pourrait en esquiver les charges et les inconvénients tout en gardant le bénéfice des précieux avantages qu'elle lui confère.

Et, d'autre part, il se trouve que le ministère Combes se met sérieusement en devoir d'appliquer la loi, toute la loi. Ce qui fait que voici nos bons cléricaux aussi surpris que moi — mais diablement plus mécontents et plus désespérés.

Ils n'avaient pas prévu le coup; ils n'ont donc pas pu le parer; oui, mais gare la musique!

Ce ne sera pas la mort sans phrase; il y aura des scènes de résistance, des protestations violentes, des expulsions par la force, des arrestations sensationnelles; toutes les Croix vont gémir, toutes les églises vont retentir de plaintes et de malédictions contre les « sectaires » de la majorité républicaine, et le *Domine Salvam fac republicam* sera, sûrement remplacé dimanche prochain par le *Dies irae*.

Ce sera fort réjouissant. Et il ne nous déplaît pas, nous autres socialistes, habituelles victimes de l'organisa-

tion sociale, auxquelles à chacune de nos récriminations contre l'ordre social actuel, on répondait en ricanant: *Dura lex, sed lex*, de pouvoir, pour une fois, regarder nos adversaires aux prises avec la loi et de pouvoir leur dire à notre tour: *Dura lex, sed lex*.

Et ce sera parfait si les cléricaux, devant l'attitude du gouvernement et si le gouvernement, devant l'attitude des cléricaux, se déclarent franchement et carrément la guerre et en viennent, l'un ou l'autre ou tous les deux, à dénoncer le Concordat et à prononcer le divorce de l'Eglise et de l'Etat.

C'est bien, à mon avis, la seule solution possible et rationnelle, la seule logiquement acceptable dans un Etat laïc; la seule qui mette fin à nos discordes intestines; celle à laquelle il faudra nécessairement et fatalement aboutir, et celle par conséquent à la préparation de laquelle il serait sage de travailler immédiatement; oui, mais la sagesse et la logique ne gouvernent pas le monde.

Et puis, nous sommes payés pour être très, très sceptique en ce qui concerne le résultat utile qu'il faut attendre de cette espèce d'échenillage congréganiste.

Nous nous rappelons la bruyante application des fameux décrets de Jules Ferry et nous savons que les jésuites ne furent jamais si nombreux et si puissants en France que lorsqu'ils furent expulsés.

L'Esprit nouveau de notre compatriote Spuller les avait vivifiés de son souffle puissant et il ne leur était resté de l'application des décrets, qu'une aréole de martyr qui leur ouvrait toutes les portes et tous les cœurs — et beaucoup de porte-monnaie.

Prenons garde qu'il n'en soit de même avec les décrets de M. Combes; ne nous laissons pas hypnotiser par les cris et les menaces des cléricaux lors de la fermeture des écoles congréganistes; mais demandons-nous ce qu'il en va résulter et surtout, ne considérons pas comme bataille définitivement gagnée, un faible succès à la première escarmouche.

La lutte sera forcément longue et laborieuse et si les cléricaux ne réussissent pas avec la violence, ce qui me paraît peu probable, ils auront recours à la ruse et à la dissimulation où ils sont passés maîtres, et nous n'aurons pas trop de toute notre attention et d'une union constante de toutes nos forces pour maintenir nos succès du début.

D'un autre côté, il ne faut pas que la lutte contre le cléricanisme absorbe toutes nos facultés combattives et détourne notre attention du véritable champ de bataille sur lequel nous devons vaincre ou périr: la bataille économique, qui résume toutes les autres. La lutte contre le cléricanisme ne peut être qu'un épisode de la grande guerre de l'esprit de justice et d'égalité de la Révolution contre l'esprit de privilège et d'oppression de la contre-Révolution.

Nous ne l'oublions pas.

BOUHEY-ALEX.

## Qui trompe-t-on ?

Allons, Français, réjouissons-nous. Un des nôtres, républicain et démocrate célèbre entre tous, vient de serrer la main de l'empereur Guillaume II à bord de son navire *Hohenzollern*, et de « s'entretenir longuement avec lui ». N'y a-t-il pas là de quoi chatouiller agréablement notre amour-propre national? et ne commençons-nous pas enfin à sentir tout le prix d'aussi illustres amitiés pour les citoyens d'une pauvre malheureuse République isolée comme la notre?

Songez donc, ma chère! En voilà deux parmi nous qui, à deux mois de distance, ont été honorés du sourire et de la salutation impériale. D'abord Emile Loubet, puis Waldeck-Rousseau. Et c'est qu'ils font bonne figure, ma foi! au près de ces souverains. Que voulez-vous de mieux, je vous le demande? Voilà la République admise dans le monde aristocratique. Ces gens là sont obligés de lui faire place, de compter avec elle. Elle lutte même avec eux, la matine, d'élégance et d'éclat. Bientôt la voiture à la Daumont d'Emile l'emportera de chic sur les carrosses du tzar.

En effet, il faudrait être d'humeur bien chagrine pour y trouver à redire. Et la place d'un républicain ne peut être évidemment qu'à côté d'un aristocrate, empereur ou roi. Je dirai même plus. L'idéal d'un vrai républicain doit être de ressembler le plus possible à cet empereur ou à ce roi! Que serait donc, en effet, la République, avec ses principes essentiels d'égalité, si elle n'avait précisément pour but de faire de chacun de nous, non pas des crève-la-faim certes, mais autant de roitelets et d'impératrices!!!

Or, voilà le commencement de la transformation, préparée depuis plus de cent ans par la Révolution. La cour d'Emile Loubet, simple avoué de province, notons le, ressemble à s'y méprendre à la cour d'un Louis XVI.

Tous, autant que nous sommes, en employant bien notre temps et en travaillant comme il faut, nous pouvons arriver à une situation identiquement semblable. La fonction de Président de la République n'est-elle pas accessible à tous les citoyens?

De même, d'ailleurs, la fonction de Président du Conseil.

Il apparaît ainsi clairement que nous pouvons tous un jour, après avoir exercé les plus hautes magistratures publiques et touché des traitements princiers, nous payer le luxe de promener notre ennui sur un yacht, à travers les mers lointaines, et, si la fantaisie nous en prend, faire la rencontre d'un kaiser quelconque et fraterniser gaillardement avec lui. Oui, les Français sont tous des rois ou des empereurs... en expectative!

Ceux donc qui, profitant des excellentes institutions actuelles, sont déjà devenus réellement, sous un autre titre il est vrai, des empereurs et de ces rois, seraient donc mal venus à ne pas reconnaître dans les souverains de notre vieux monde des amis et des frères. Ils n'ont même qu'un tort au fond, c'est de ne pas prendre le même titre qu'eux.

Consolons-nous cependant; cela viendra bientôt. Lorsque les bourgeois parvenus d'autrefois se sont mis à hanter les salons de la vieille noblesse, ils ne portaient d'abord que leurs simples noms de roturière famille, comme par exemple Boulanger, Taillandier, Vacher ou autres dénominations qui rappelaient l'ancienne profession de leurs aïeux. Mais au milieu d'un monde tout rengorgé et fier de particules retentissantes, ils se trouvaient vite ennuyés de leur simplicité. Une nouvelle noblesse fut aussitôt créée et les seigneurs « Du Pont de Charenton » pullulèrent.

Il en sera de même pour nos « gouvernants ». Déjà ils ont accredité cette idée que la République avait besoin de fréquenter le monde. De là tous les voyages soi-disant diplomatiques de nos présidents.

Mais, plaisanterie à part, s'ils nous représentent auprès de ces Messieurs les Empereurs ou Rois, pourquoi ne nous rapportent-ils pas exactement tout ce qu'ils viennent de dire.

Quand un domestique fait une commission, il vous rend la réponse.

Ils ont aussi accredité l'idée « d'autorité », nos chers gouvernants. Qu'ils y prennent garde! Elle est légèrement contraire à la formule de « liberté » inscrite sur tous nos murs.

Eh bien! citoyens, j'ai peur. Je ne vois ni le Président de la Fédération suisse, ni le Président des Etats-Unis, hanter ainsi le salon des autorités royales ou impériales. Ils se tiennent plus dignement.

Mais quoi! Voilà à son tour un homme politique influent qui monte à bord d'un vaisseau impérial pour présenter ses civilités au maître d'un peuple encore sous le joug. Se croit-il déjà Président de la République, ou médite-t-il de livrer sa nation?

J'engage les démocrates à ouvrir l'œil et à bien se rendre compte des choses. L'idée de liberté m'a toujours paru opposée à celle de despotisme. De même le cœur et l'esprit d'un vrai républicain se souviennent de devoir toujours répugner invinciblement à la visite respectueuse d'un autocrate, fût-ce l'empereur d'Allemagne!

Un jeune Bourgeois.

## JUSTICE

Un homme insulte une femme; il le fait de la façon la plus grossière. Dans un lieu public, dans un prétoire, il exhibe l'image d'une personne nue, la figure masquée, et il dit que c'est le portrait de son ennemie. La femme outragée s'adresse à la Justice. Vous croyez que la Justice va s'empresser d'intervenir et qu'elle va mettre un zèle chevaleresque à poursuivre la réparation de l'insulte?

Vous oubliez que nous sommes depuis trente deux ans en République, que depuis plus de cent années les privilèges sont abolis, que la devise: Liberté, Egalité, Fraternité, est inscrite sur tous les monuments nationaux et que, par conséquent, il est des citoyens qui sont au-dessus des lois et auxquels nul n'oserait s'attaquer sans imprudence.

Insultée par M. Barbox, madame du Gast n'a pu trouver un seul huisier qui consentit volontairement à instrumenter contre l'avocat puissant, ancien bâtonnier, membre du Conseil de l'Ordre. Il a fallu requérir un avocat d'office pour plaider contre l'éminent confrère. Quant au procès, il est jugé par avance; Madame du Gast sera certainement condamnée à payer des dommages et intérêts au potentat dont elle vient de troubler la sérénité.

L'incident que je viens de rapporter, fait grand tapage dans toute la presse. A quelque opinion qu'ils appartiennent, les journaux protestent contre la canaille des toques noires; quelques-uns vont jusqu'à demander s'il n'y aurait pas lieu de supprimer l'ordre des avocats. Je partage leur indignation, mais je les trouve un peu naïfs de s'étonner et de pousser de grandes exclamations, comme si le cas de M. Barbox était une chose insolite ou inouïe et comme si, avant ces derniers huit jours, on n'avait jamais vu la Justice capituler devant les grands.

Tous les jours, devant tous les tribunaux de France, nous voyons la Justice faussée par des considérations de personnes, par les ménagements envers telle ou telle puissance, heureux quand il ne s'y joint pas l'influence des haines sociales. Justice de classe, avons-nous l'habitude de répéter: les gens bien pensants haussent les épaules, nous traitent de calomniateurs et se persuadent que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Depuis quelques semaines, les événements ne paraissent pas cependant justifier leur optimisme: l'affaire Humbert, l'affaire Bonnal, l'incident Barbox sont des faits symptomatiques.

Puissent ces scandales dessiller quelques yeux et grossir le nombre de ceux qui réclament, avec nous, la transformation d'une société vieillie et plus de justice dans la Justice même.

L. R.

## Mesure nécessaire

La Chambre qui vient d'être élue comprend, au moins, de 270 à 280 députés dont le programme comporte la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La majorité est donc acquise à cette réforme, depuis trop longtemps promise et jamais résolue.

Aujourd'hui le temps des tergiversations est passé. C'est le moment d'agir et il faut agir rapidement. Nous pensons donc que, dès la prochaine session, la Chambre doit entamer résolument la discussion du projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il y a assez longtemps que l'on berne la masse des électeurs avec ce projet, qui figurait déjà dans le fameux programme de 1869, et nous pouvons ajouter que, depuis cette époque, on en parlait toujours au moment des élections et qu'après on n'y pensait jamais.

La majorité républicaine de la Chambre comprendra-t-elle que le temps n'est plus aux demi-mesures! A la suite de la campagne ignoble et éclaircie que vient de faire la Réaction, elle doit se montrer énergique.

Son premier travail, à la rentrée d'octobre, doit être de déposer le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et de prendre ses dispositions pour le discuter immédiatement. Si elle manquait à ce devoir, les députés socialistes sauraient, nous l'espérons bien, la rappeler à la réalité des faits.

Jamais l'occasion n'en aura été si favorable et, d'ailleurs, il serait inadmissible de la part des républicains de ne pas répondre coup pour coup.

La Réaction a tout mis en œuvre pour écraser la République; si elle n'y a pas réussi, c'est grâce au peuple, qui, faisant taire les ressentiments qu'il a contre la majeure partie des radicaux, a voté comme un seul homme pour ces derniers.

Il faut le dire: ces ressentiments étaient justifiés; car, enfin, si la République s'est trouvée tout près de sa perte, on le doit certainement à la défaillance des radicaux, qui, reniant leur programme, cherchaient, par contre, à amener à eux la gent cléricale, ennemie invétérée des institutions républicaines.

Ils entendaient, sans doute, suivre par là l'exemple de Spuller, inventeur de l'esprit nouveau, ou de J. Ferry, qui disait: *le péril est à gauche*.

C'était vouloir l'alliance de la carpe et du lapin. — Les insensés! Ils oubliaient l'histoire, qui enseigne pourtant que l'Eglise veut et entend dominer en tout et pour tout. C'était vouloir subordonner l'esprit laïque à l'esprit cléricale.

L'Eglise, se croyant maîtresse de la situation, a brûlé trop tôt ses vaisseaux. Ses adeptes étaient tellement sûrs de vaincre qu'ils en étaient venus à supprimer toute retenue, et qu'ils déclaraient hautement leur intention bien arrêtée d'étrangler la Gueuse.

Les choses n'ayant pas marché comme elle le voulait, la Réaction parle maintenant d'apaisement; mais quoi qu'elle en dise, elle n'a pas désarmé et c'est dans son esprit même de ne désarmer jamais.

Etre tolérant à son égard, c'est être dupe. Pour nous, l'heure est venue de la mâter, en attendant mieux, et une des premières mesures à prendre pour cela, c'est de mettre à exécution, sans délai, le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Si la majorité républicaine de la Chambre n'est pas résolue à faire aboutir immédiatement cette réforme, si elle cherche des considérations oiseuses pour en retarder la mise du projet à l'ordre du jour, elle assumera une responsabilité terrible.